



RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00215

Numéro SIREN : 818 529 950

Nom ou dénomination : A L AUBE DES VOLCANS

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2016 sous le numéro de dépôt 3444

A L'AUBE DES VOLCANS

Société par actions simplifiée
au capital de 11 700 euros

Siège social : 1 place de l'église

63410 CHARBONNIERES LES VIEILLES

818 529 950 RCS CLERMONT FERRAND

DÉPOT N° A3444 DU

27 MAI 2016

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 MAI 2016

L'an Deux mil seize,
Le 25 mai,
A 10 heures 30,

Les associés de la société A L'AUBE DES VOLCANS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 1 place de l'église 63410 CHARBONNIERES LES VIEILLES, sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

Monsieur Henri-Jean FUMEL,
propriétaire de

100 actions ordinaires

Madame Marie-Laure FUMEL,
propriétaire de

900 actions ordinaires

Total :

1 000 actions ordinaires

Les associés présents ou représentés possédant le quorum requis, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Henri-Jean FUMEL, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Marie-Laure FUMEL est désignée comme secrétaire.

HJF MF

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Lecture du rapport du Président,**
- **Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,**
- **Fixation de la rémunération du Président,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Henri-Jean FUMEL de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme, en qualité de nouvelle Présidente, pour une durée illimitée :

Madame Marie-Laure FUMEL

Née le 19 décembre 1966 à CHAMALIERES (63)

De nationalité française

Demeurant 1 Place de l'Eglise, 63410 CHARBONNIERES LES VIEILLES

Sa rémunération sera fixée ultérieurement. Toutefois elle pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

Handwritten signatures

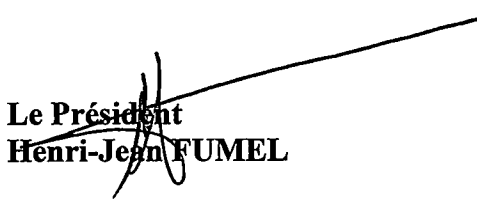
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.


Le Président
Henri-Jean FUMEL

Le Secrétaire
Marie-Laure FUMEL

